

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Titulaires et aux Prières. — II Correspondance romaine. — III Le grand pèlerinage au cimetière de la Côte-des-Neiges. — IV Nominations ecclésiastiques. — V. Des fleurs sur les tombes. — VI Extrait de la dernière circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal, au clergé de son diocèse. — VII Ordinations. — VIII A l'Université Laval, cours de littérature française.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

Dimanche, le 25 novembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Sainte-Elisabeth (Joliette), de Saint-Félix, de Saint-Edmond, de la Présentation (Dorval), de Saint-Colomban, de Saint-Clément (Viauville), de Saint-Jean de la Croix, et, par anticipation, de Saint-Léonard de Port-Maurice et de Saint-André (Argenteuil).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de la Présentation, de Sainte-Cécile (Milton), et, par anticipation, de Saint-André (Acton).

DIOCÈSE DE SHELBROOKE. — Solennité des titulaires de Saint-Edmond (Coaticook), de Sainte-Cécile (Whitton), et, par anticipation, de Saint-André (Sutton Flat).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Sainte-Cécile (Cathédrale) et de Saint-Clément (Beauharnois).

AUX PRIÈRES

M. l'abbé J.-O. Béland, ancien curé, décédé à Longue-Pointe.

Sœur Marie-Job, née Suzanne Bilodeau, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Jean-Népomucène, née Marie-Elisabeth-Alma Lévesque, des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

Sœur Maria Béliveau, auxiliaire des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général.

Mlle Barbe Bourgeault, décédée à Montréal.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 10 octobre 1900.

LE Souverain Pontife est vraiment infatigable. Les audiences à Saint-Pierre se succèdent aux audiences, et quand il est rentré dans ses appartements, les évêques et archevêques viennent assiéger sa porte. Ajoutez à cela les multiples affaires qu'on lui soumet, et où il lui faut donner sa décision, et vous verrez facilement comment, sans une grâce particulière de Dieu, il serait impossible que Léon XIII pût suffire à de si graves et de si encombrantes occupations.

— Les pèlerins de Naples qui viennent d'arriver à Rome ont eu une bien délicate pensée. Ils ont offert au Souverain Pontife une plume d'or enrichie de pierreries, demandant à Sa Sainteté de s'en servir pour les premiers actes pontificaux qu'elle aura à signer au commencement du siècle. On donne bien une plume d'or aux jeunes mariés pour affirmer le contrat qui les lie l'un à l'autre ; quoi d'étonnant que des catholiques désirent que leur chef signe avec une plume plus riche encore des actes qui ont une portée bien plus considérable, et qui tirent une importance spéciale de la circonstance dans laquelle ils seront donnés.

— Léon XIII, dont la santé est si merveilleuse, couve-t-il de nouveaux projets pour le bien de l'Eglise ? Les paroles qu'il prononça au cercle tenu le jour de la Saint-Joachim, et par lesquelles il déclarait chanter son *Nunc dimittis* après la fermeture de la porte sainte, sembleraient indiquer que non ; cependant des bruits circulent dans Rome dont il faut tenir compte. D'après eux, la réunion du concile américain serait un essai qu'aurait fait le Souverain Pontife.

Ce concile a eu un succès plus grand qu'on ne pouvait l'espérer. Non seulement il n'y a eu, de la part du gouvernement italien aucun incident fâcheux ; mais les Pères du concile se sont montrés d'une union, d'un accord, d'une soumission à Rome qui pourrait être donnée en exemple. Au milieu des multiples questions qu'ils avaient à résoudre pour le bien de leurs diocèses, il devait y avoir des divergences d'appréciation, et partant des solutions différentes. Chaque évêque défendait ce qu'il croyait être le bon droit, et la discussion

pouv
dems
Ceux
niqu
immé
hésit

—
du c
dues
pense
ble. I
n'avai
nir de
Léon
ficiat ;
vaticar

—O
journa
de la
bien in
Nombr
deux à

L'un
que fai
rences
enfance
Fesch,
mariage
lois de l
peut se
trine cat
cette der

La ré
concile.
Grégoire
qui ne d
l'époque,
un code d

pouvait se prolonger. Mais il arrivait toujours qu'un des Pères demandait l'avis des consultateurs désignés par le Souverain Pontife. Ceux-ci indiquaient alors la solution qui était ou dans le droit canonique, ou dans les usages de la cour romaine, et les Pères, faisant immédiatement taire leur sentiment personnel, se rangeaient sans hésitation à ce qu'on venait de leur dire.

— Ce succès aurait donné l'idée de reprendre les grandes assises du concile du Vatican, dont les séances ont été simplement suspendues depuis 1870. Le concile de Trente nous avait montré une suspension de quatre années ; celle-ci est près de huit fois plus considérable. Pie IX avait laissé l'*paula conciliaris* dans Saint-Pierre, et n'avait pas voulu la détruire, pour bien marquer son intention de réunir de nouveau le concile dès que les circonstances le permettraient. Léon XIII la garda aussi durant les premières années de son pontificat ; puis il se décida à la faire disparaître, pour rendre la basilique vaticane à la libre disposition des fidèles.

— On dit maintenant, — et non seulement la nouvelle court dans les journaux, ce qui ne signifierait pas toujours qu'elle est l'expression de la vérité, mais elle est certifiée par des personnes généralement bien informées, — que le pape pense à rouvrir le concile du Vatican. Nombre de questions ont été laissées en suspens ; je n'en citerai que deux à cause de leur importance.

L'une est l'unification du catéchisme. Jusqu'à présent chaque évêque fait le sien et, il faut bien l'avouer, il y a au milieu de ces différences de véritables défauts. Je me souviens avoir, dans mon enfance, étudié le catéchisme du diocèse de Lyon fait par le cardinal Fesch, et où se lisait cette monumentale définition du mariage : « Le mariage est l'union légitime de l'homme et de la femme suivant les lois de l'Eglise et de l'Etat ». De plus une famille qui voyage ne peut se reconnaître au milieu de ces multiples explications de la doctrine catholique. On en retient l'esprit grâce à la lettre ; et quand cette dernière change, on ne sait pas souvent reconnaître le premier.

La réforme du droit canonique était encore un des postulats du concile. Nous vivons en ce moment sur les décrétales qui datent de Grégoire IX au XIIIe siècle, avec quelques additions postérieures qui ne dépassent pas le siècle suivant. Répondant aux besoins de l'époque, elles ne sont plus d'accord avec notre façon de concevoir un code de lois. Il y aurait donc lieu de les codifier, de les ranger

sous des titres bien déterminés, dans un ordre logique, de telle façon que le prêtre, le fidèle pût immédiatement se rendre compte de ce qui est permis et défendu.

— Mais un concile est une œuvre qui demande une grande préparation ; jusqu'à présent, on n'en voit pas de trace, ce qui porte à croire que le projet a plus été prêté au Vatican qu'il n'émane de lui. En tout cas, s'il se réalisait, le gouvernement italien en serait le premier enchanté. Il promettrait monts et merveilles, et, chose plus rare, tiendrait ces promesses. Un concile à Rome est prévu d'ailleurs dans la loi des garanties ; mais sa tenue — protégée par les bayonnettes italiennes — aurait pour résultat, selon lui, de prouver que le pape est parfaitement et entièrement libre dans l'exercice de son pouvoir pontifical, et que par conséquent il n'y a plus de question romaine.

— La béatification de dimanche dernier a décidément clos la série des fêtes de la sainteté qui ont émaillé cette année jubilaire. Deux canonisations, cinq béatifications, tel est le bilan de la Sacrée Congrégation des Rites. Et il ne faudrait point croire qu'elle va se reposer. Il y a vingt ans, Mgr Caprara, promoteur de la foi, disait que, sans accepter de causes nouvelles, la Congrégation des Rites avait pour 200 ans de travail. Or les causes nouvelles sont nombreuses, et quand on comparera le catalogue qu'en dresse cette année la Sacrée Congrégation avec celui qu'elle a imprimé en 1895, on sera étonné de la quantité de procès nouveaux arrivés à son tribunal.

Plus nombreux encore sont ceux qui se préparent dans les divers curies épiscopales et nous permettent aussi de toucher du doigt la sainteté de l'Eglise. Mais il y a encore une réflexion : ces causes de saints récents sont toutes fournies, bourrées de faits miraculeux, qui ont accompagné le serviteur de Dieu pendant sa vie, ou ont illustré son tombeau. Ces faits nous montrent que le bras de Dieu n'est point raccourci, et qu'il se joue, aujourd'hui comme il y a dix-huit siècles, de ce que nous appelons les lois de la nature, et qui n'est autre chose que la soumission absolue de tout ce qui existe à la divine volonté.

Rome, le 18 octobre 1900.

— Le Souverain Pontife avait fait annoncer qu'il désirait prendre cette semaine un peu de repos et que les audiences publiques seraient

suspe
pèler
sorte

—
tence
çaien
mois
fameu
tais.
dans
tions
contra
libree.
les sor
joyeux
du tan
diner
les diff
carillo
Rome

— M
ces, et
les Con
vir le
de sept
bre est,
affaires
elles co
ont clos
qui est
provisoi
à la mar
Régulier
à tour d
l'expédit
pour les
concesio
les burea

suspendues pendant une huitaine de jours. Mais s'il n'a pas eu des pèlerins, il a reçu des évêques, des députations, des comités, en telle sorte que son repos n'a été que très relatif.

— Jadis, les Congrégations Romaines, à l'exception de la Pénitencerie et de la Propagande, prenaient des vacances qui commençaient au mois d'octobre pour finir le 13 novembre. C'était le beau mois de tous les dicastères ecclésiastiques, et il coïncidait avec les fameuses *ottobrate* qui ont disparu de Rome avec l'entrée des Piémontais. Le mois d'octobre était à Rome celui des vacances universelles, dans tous les corps de l'Eglise et de l'Etat et dans toutes les conditions sociales. Les filles de service elles-mêmes mettaient dans leur contrat de louage qu'elles auraient les dimanches d'octobre et jeudi libre. Les journaux ne manquent jamais, à cette époque, de rappeler les souvenirs du passé et de retracer la physionomie de ces groupes joyeux, s'acheminant dans des voitures, au son de la mandoline et du tambourin, vers les *Castelli Romani*, pour goûter le plaisir d'un dîner en plein air, largement arrosé de vin du pays. En rentrant, les différents attelages se défiaient mutuellement à la course, et le carillon argentin des sonnettes des chevaux remplissait les rues de Rome d'une gaieté qui ne s'éteignait que bien avant dans la nuit.

— Maintenant, sous le régime italien, le peuple n'a plus de vacances, et le clergé a dû modifier les siennes. C'est ainsi qu'aujourd'hui les Congrégations ferment leurs portes le 18 septembre pour les rouvrir le 3 novembre. Et, peu à peu, elles arriveront à les clore au mois de septembre pour les rouvrir au mois d'octobre. Le mois de septembre est, en effet, considéré en Europe comme celui des vacances. Les affaires sont peu nombreuses en cour de Rome à cette époque ; mais elles commencent à abonder précisément quand les Congrégations ont clos la porte de leurs bureaux. Aussi, en attendant cette réforme qui est dans l'air, le Souverain Pontife a dû prendre des mesures provisoires, pour atténuer ce que cette situation offrait d'inconvénients à la marche rapide des affaires. La Congrégation des Evêques et Réguliers reste toujours ouverte, les employés prenant leurs vacances à tour de rôle. Le Concile est ouvert deux fois par semaine pour l'expédition des causes ; les Brefs même, entr'ouvrent leurs portes pour les affaires les plus urgentes, comme nominations d'évêques, concessions d'indulgences, etc. On peut donc dire aujourd'hui que les bureaux romains ne chôment plus.

— On a souvent parlé du consistoire qui devait se tenir à la fin de l'année, pour pourvoir aux nominations de cardinaux. D'après les on-dit, il devait être renvoyé en janvier ou février ; puis on déclara qu'il aurait lieu en décembre, au moment où le Souverain Pontife tiendrait consistoire pour la fermeture de la porte sainte. Enfin, on m'apprend de bonne source qu'il aurait lieu dans le mois de novembre, et probablement entre le 15 et le 20. Comme nominations certaines, au poste de cardinal, on donne les suivantes : Mgr Tripepi, substitut de la Secrétairerie de l'Etat ; Mgr della Volpe, majordome de Sa Sainteté ; Mgr Gennari, assesseur du Saint-Office ; Mgr dell'Olio, archevêque de Bénévent ; l'évêque de Cracovie et l'archevêque de Prague. Comme il y a quatorze chapeaux vacants, on dit que le Souverain Pontife veut ajouter à cette promotion d'autres cardinaux étrangers. Et alors, mais ces renseignements sont loin d'être aussi sûrs que les précédents, on parle d'un cardinal allemand, qui serait probablement l'archevêque de Cologne, d'un cardinal espagnol, d'un cardinal portugais et d'un cardinal canadien.

— Mgr dell'Olio aurait déjà été averti de sa prochaine élévation au cardinalat. Cet archevêque jouit d'un privilège assez particulier. Il avait jadis le droit, ou se l'était attribué, de porter le camauro et même la tiare comme le Souverain-Pontife. Paul II, en 1464, lui enleva ce privilège, et, en effet depuis cette époque, l'archevêque de Bénévent ne porte plus les insignes réservés au Souverain-Pontife. Mais il est resté un vestige de cette ancienne coutume dans les armes de cet évêque. Seul, parmi tous les prélats d'Italie, il coiffe son écusson d'une tiare surmontée de la croix et terminée à sa base par une couronne comtale. Dans cet ordre d'idées il conviendrait de citer le patriarche de Lisbonne qui, de sa propre autorité, a pris la tiare pontificale, cependant sans les clés, pour en orner ses armoiries. On ne trouve aucune permission pontificale lui permettant l'usage de cet insigne ; mais les papes n'ayant pas réclamé à l'origine, bien que les pièces de Lisbonne, et par conséquent les cachets des patriarches, fussent fréquents *in Curia*, il s'ensuit qu'en vertu d'une part, d'une coutume plus que centenaire, de l'autre, d'une approbation tacite du Saint-Siège, cet insigne est devenu leur droit.

DON ALESSANDRO.

LE GRAND PÈLERINAGE

Au cimetière de la Côte-des-Neiges

L'AIMABLE et consolante doctrine de la communion des saints revêt un charme particulier pendant la saison des morts.

L'Eglise rapproche, en quelque sorte, ses enfants de la terre des âmes souffrantes du purgatoire dont elle exprime les douleurs dans une incomparable liturgie.

Les chants de triomphe de la Toussaint retentissent encore, que déjà, les dominant et les entraînant, les chants de deuil s'élèvent et montent vers le Dieu du pardon et du bonheur.

C'est l'Eglise qui demande à ses fils dévoués d'ici-bas l'aumône d'une prière pour les exilés du purgatoire. Tout le mois de novembre, elle le consacre à cette œuvre de sublime commisération.

Le peuple catholique qui, seul au monde, sait garder un salubre souvenir pour les morts, chérit cette dévotion, et répond par de riches aumônes à la voix de l'Eglise.

Les larmes alors deviennent plus fécondes, les deuils sont moins sombres, l'union des cœurs est plus intime, la charité plus universellement généreuse.

Les morts ne sont pas aussi longtemps oubliés ; la douceur de la prière rafraîchit leurs âmes altérées, comme la rosée du matin vivifie la fleur du tombeau.

Chaque année, la même fête revient, et les nouvelles recrues du ciel répètent à jamais les noms de leurs libérateurs.

Docile à la voix de son pasteur qu'elle révère, l'Eglise de Montréal vient de donner un éclatant témoignage de sa foi ardente et de son dévouement pour les morts.

Dimanche dernier, le 5 novembre, le cimetière de la Côte-des-Neiges était envahi par une foule immense, qui, lentement, alla se grouper au pied du monticule sur lequel s'élèvent les trois croix du calvaire. C'était le grand pèlerinage annuel au champ des morts. Jamais on avait vu une affluence aussi nombreuse.

De toutes les parties de la ville, les longues processions s'étaient dirigées, silencieuses et recueillies, vers

l'autre grande ville qui, là-haut, sur la montagne, s'entoure d'un mur funèbre.

Le ciel, doucement voilé, s'harmonisait avec les mélancoliques pensées auxquelles on ne peut rester indifférent quand on pénètre au séjour des morts.

Car ceux-là même qui prient aujourd'hui sur des tombes qui leur sont chères, fuiront bientôt quand l'hiver arrachera aux arbres leurs dernières feuilles et déposera sur la terre glacée du cimetière, son linceul de neige.

Qui pensera alors aux pauvres disparus ? La couronne de fleurs qui, lentement, s'est fanée sur le sépulcre aimé, sera-t-elle remplacée par la couronne d'Ave déposée aux pieds de Marie ?

L'oubli est si prompt à venir. Le poète n'a-t-il pas dit, " l'oubli ", c' " est le linceul des morts " ?

Ces bien-aimés défunts, c'est l'Eglise qui les sauve de cette dernière épreuve. Elle nous les fait retrouver dans un autre monde, parce que la mort ne brise pas les liens qui nous unissent à eux. Elle met à notre service le trésor inépuisable des satisfactions du Christ.

L'Eglise nous aide par là à consoler nos morts ; elle soulage notre douleur par l'espérance qu'elle nous donne, d'abrèger par nos mérites, l'épreuve purificatrice qu'ils traversent. " C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts ".

Mille fois heureuse aussi, a été la pensée du pieux prélat, fondateur de ce grand pèlerinage où 50,000 hommes sont venus représenter, cette année, le peuple canadien, qui garde pour les morts la dévotion des anciens jours.

A la puissance de la prière intérieure des cœurs miséricordieux, s'ajoutent ici la grâce, l'entraînement et la persuasion de la prière publique.

Au moment où la nature s'aïdige et se dépouille, où les vents glacés amènent la saison des frimas et trop souvent, pour les défunts, le calme de l'oubli, il est bon, en effet, de venir ici, rappeler à nos cœurs des souvenirs dont l'influence est toujours salutaire. Les pèlerins l'on compris qui sont accourus si nombreux au pied du calvaire du cimetière.

Là, au sommet de la colline, deux évêques, Mgr Emond, de Valleyfield, et Mgr McNeil, de Terreneuve, le grand vicaire du diocèse et plusieurs prêtres, assistaient à l'im-

po
fo
Me
Il
da
de
de
cor
ho
Jés
I
les
pri
I
Laz
ces
M
aux
tion
eng
et d
s'ad
ferv
ento
l'éla
U
gran
peu
cher

Par
M.
M. I

posante cérémonie, et mêlaient leurs voix au chant de la foule.

C'est M. l'abbé Bélanger, curé de Saint-Joseph de Montréal, qui prit la parole après le chant du *Miserere*. Il rappelle que le but de la démonstration est d'évoquer dans nos cœurs de tendres souvenirs en même temps que de donner à nos âmes de douces consolations.

La lugubre succession de nos deuils remplit les jours de notre existence où les lumières de la joie sont de courte durée. Seule la religion ouvre devant nous, des horizons pleins d'espérance. Ce n'est pas en vain que Jésus-Christ s'est appelé " la résurrection et la vie. "

Mais en attendant le jour du réveil, il peut se faire que les âmes de nos chers défunts soient détenues dans la prison du purgatoire.

La puissance que Jésus-Christ exerça au tombeau de Lazare, nous l'avons. A nous d'ouvrir ces portes, de briser ces chaînes.

M. l'abbé Callaghan, de l'archevêché, adressa la parole aux pèlerins de langue anglaise. Il appuya sur l'obligation de prier pour les défunts qu'un triple devoir nous engage à secourir : les devoirs de la justice, de la charité et de la reconnaissance. Les demandes et les conseils s'adressaient à des âmes capables de les comprendre. La ferveur suppliante avec laquelle l'immense auditoire entonna le *Libera* et répondit aux prières marquait bien l'élan de sa foi et de sa charité.

Un dernier chant de deuil, le *De profundis*, termina cette grandiose cérémonie qui laisse toujours dans l'âme du peuple, un amour plus vif et plus conscient pour ses chers morts.

LUDOVIC D'EU.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :
M. l'abbé L.-G. Melançon, vicaire à Saint-Jean-de-Matha ;
M. l'abbé V. Thérien, vicaire à Maisonneuve.

DES FLEURS SUR LES TOMBES



USAGE de déposer des fleurs sur les tombes et les cercueils des adultes n'a peut-être en soi rien de répréhensible.

Mais l'abus est blâmable. Or, cet abus existe. Il devrait disparaître complètement parmi les catholiques. Cela serait conforme à l'esprit de l'Eglise. Cela cadrerait même avec une tendance qui se généralise : une preuve en est le grand nombre de mourants déclarant leur volonté formelle qu'aucune fleur ne paraisse à leurs funérailles.

Il est donc opportun de revenir sur un conseil qui a souvent été donné aux familles chrétiennes du diocèse, en particulier par le regretté Mgr Fabre.

Prenons l'habitude de faire célébrer des messes pour l'âme de nos parents et de nos amis défunts, et annonçons ces messes par l'envoi d'une carte.

Des cartes de ce genre, toutes préparées, de formes et de dessins variés, sont en vente dans les librairies. Il ne reste plus qu'à y inscrire le nombre de messes offertes, et à les présenter au prêtre qui se charge de dire ces messes pour qu'il y appose sa signature.

Ces cartes ont le double avantage de porter les fidèles à accomplir l'acte le plus excellent de charité pour les défunts ; et au besoin, de rappeler aux parents qui les reçoivent leur devoir de prier pour celui qu'ils ont perdu.

Chaque fois qu'une messe est célébrée, les anges déposent au pied du trône de Dieu les mérites du sang divin répandu sur l'autel, et il y a fête au purgatoire et dans le ciel.

Rendre gloire à Dieu, soulager les morts, édifier les vivants, se conformer au vœu de l'Eglise demandant qu'on prie pour les défunts, remplacer une dépense assez inutile par une autre précieuse devant le Seigneur, quels puissants motifs de faire bon accueil à l'usage que nous recommandons !

Du reste, l'essai n'est plus à faire. Ces cartes ne sont plus une nouveauté. Partout où elles se sont présentées, elles ont été acceptées avec plaisir et bienveillance.

Les chrétiens qui, à la mort de leurs amis, en ont usé au lieu de fleurs, ont toujours reçu, même des familles peu ferventes, les témoignages d'une vive reconnaissance, exprimée dans les termes les plus touchants. Le passé nous fait bien espérer de l'avenir, et c'est en toute confiance que nous proposons l'usage de ces cartes, messagers de grâces et de bonheur pour nos chers défunts.

EXTRAITS
DE LA DERNIÈRE CIRCULAIRE
DE
MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL
AU CLERGE DE SON DIOCESE

I

QUÊTE POUR LES SÉMINARISTES PAUVRES

La situation des séminaristes pauvres crée une obligation nouvelle à l'administration diocésaine, déjà chargée, vous le savez, de fardeaux nombreux et très lourds.

Jusqu'à ces dernières années, plusieurs de ceux qui entraient dans la carrière ecclésiastique se trouvaient à pourvoir à leurs propres besoins, en se faisant professeurs ou surveillants dans les collèges. Cet état de choses tournait nécessairement à l'affaiblissement des études préparatoires au sacerdoce, et le Saint-Siège déplorait que les jeunes clercs fussent ainsi obligés de se livrer à des travaux étrangers, au détriment de leur formation.

En conséquence, réalisant un vœu qui m'était bien cher, j'ai rendu obligatoire pour tous un stage *d'au moins trois années entières* au grand séminaire. Ce règlement, tout à l'avantage du clergé et des fidèles confiés à ses soins, a eu pour résultat d'augmenter considérablement le nombre des séminaristes, uniquement occupés aux études cléricales et incapables par suite de subvenir à leurs frais d'entretien.

La plupart d'entre eux ne peuvent compter sur leurs parents, dont les modestes ressources ont été épuisées par les dépenses d'un cours d'études classiques de huit années.

Aujourd'hui encore, comme de tout temps, les directeurs du grand séminaire, les dévoués prêtres de Saint-Sulpice, se montrent d'une grande générosité à l'égard des séminaristes du diocèse et leur font de fortes remises.

Mais il reste quand même des déficits à combler, et naturellement c'est à l'évêque que s'adressent les séminaristes pauvres.

Sans l'aide du clergé et des fidèles, comment pourrai-je venir au secours de ces déshérités de la fortune, qui ne veulent qu'une chose, se former, dans la solitude, la prière et l'étude, au sublime ministère du sacerdoce ?

Le clergé, j'en ai des preuves tous les jours, est aussi charitable que zélé. Ce n'est jamais en vain que l'on fait appel à sa sympathie. Cette fois encore, je puis donc compter sur lui et d'une manière spéciale.

Mais l'œuvre à soutenir, l'œuvre des séminaristes pauvres, est si belle, elle est si sainte ! que les fidèles aussi voudront y avoir leur large part. Ils aimeront à se rendre le précieux témoignage d'avoir, par leurs aumônes, contribué à la formation de ces ouvriers du Seigneur, dont ils réclament si souvent le ministère auguste et bienfaisant. A leur obole, ils uniront leurs prières pour que l'Eglise soit toujours honorée par la science et les vertus de ses prêtres, et ils attireront ainsi sur eux et sur leurs familles les plus précieuses bénédictions du ciel.

J'ordonne que désormais, à partir de cette année, le troisième dimanche de l'Avent, à tous les offices, dans les églises et chapelles publiques du diocèse, il soit fait une collecte, par des prêtres si c'est possible, en faveur des séminaristes pauvres. Cette collecte devra être annoncée et recommandée le dimanche précédent, c'est-à-dire le deuxième dimanche de l'Avent.

II

LE MONUMENT BOURGET

Vous serez heureux d'apprendre que des adhésions précieuses m'arrivent de tous côtés, en faveur du monument Bourget.

Le grand évêque aura un monument digne de ses vertus et de ses œuvres, la chose n'est plus douteuse.

Les évêques du Canada et même plusieurs des Etats-Unis ont répondu, avec une grande générosité, à l'invitation que je

leur ai faite de vouloir bien se joindre à nous dans cette entreprise. Ils m'ont envoyé en même temps des lettres qui pourront être publiées plus tard, et qui porteront la joie dans l'âme de tous les admirateurs de Mgr Bourget.

Le clergé, les communautés religieuses d'hommes et de femmes font aussi preuve d'une générosité dont je ne puis que me féliciter. Leur exemple a déjà entraîné le concours de quelques-unes de nos associations catholiques. Les autres, on peut en être sûr, se laisseront ébranler à leur tour.

De la part des paroisses de la ville de Montréal, de belles souscriptions m'ont été assurées pendant la dernière retraite pastorale.

Je compte sur le dévouement de tous les prêtres, pour que ce mouvement se généralise d'une extrémité à l'autre du diocèse.

Les curés sont les meilleurs juges des moyens à prendre et des influences à mettre en jeu dans leurs localités respectives, pour obtenir la participation des fidèles; je leur laisse sur ce point toute liberté et toute initiative. Mais je désire fortement qu'ils s'appliquent à faire comprendre que ce monument doit être à la fois l'œuvre de chacune de nos paroisses. A cette condition, il aura la haute signification et toute la portée qu'il convient de lui donner.

ORDINATIONS

Dimanche, le 28 octobre, à la cathédrale, par Sa Grandeur Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, ont été ordonnés :

Sous-diacres

- Pour le diocèse de Montréal : M. P.-J. Heffernan ;*
- Pour le diocèse de Burlington : M. N.-J. Lachance ;*
- Pour le diocèse de Nicolet : M. A.-W. Prince ;*
- Pour le diocèse d'Ogdensburg : M. D.-F. O'Reilly ;*
- Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : M. J.-E. Robichaud ;*
- Pour le diocèse de Springfield : MM. L. Boyne, J. Donahue, P.-T. O'Connor ;*
- Pour le diocèse de Syracuse : M. A.-J. Logan ;*
- Pour le diocèse de Toronto : M. J. McGrand.*

Prêtre

Pour le diocèse de Burlington : M. J. McGarry.

Dimanche, le 4 novembre, à la cathédrale, par Sa Grandeur Mgr J.-M. Emard, évêque de Valleyfield, ont été ordonnés :

Sous diacre

Pour le diocèse de Chicago : M. J.-W. Ryan.

Diacres

- Pour le diocèse de Montréal : MM P.-J. Heffernan, J.-M Melançon ;*
Pour le diocèse d'Alexandria : M. J.-M. Foley ;
Pour le diocèse de Burlington : M. N.-J. Lachance ;
Pour le diocèse de Dubuque : M. J.-H. Friedmann ;
Pour le diocèse de Nicolet : M. A.-W. Prince ;
Pour le diocèse d'Ogdensburg : M. D.-F. O'Reilly ;
Pour le diocèse d'Ottawa : M. F.-J. Leblond ;
Pour le diocèse de Pembroke : M. J.-J. Quilty ;
Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : M. J.-E. Robichaul ;
Pour le diocèse de Springfield : MM. M.-L. Boyne, J.-B. Donahue,
 M.-J. McKenna, P.-T. O'Connor :
Pour le diocèse de Syracuse : M. A.-J. Logan ;
Pour le diocèse de Toronto : M. J.-J. McGrand ;
Pour le diocèse des Trois-Rivières : M. A.-J. Ladouceur.

A L'UNIVERSITE LAVAL**COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE****COURS DIDACTIQUE**

Le cours didactique de cette année sera le complément naturel du cours de l'an dernier. L'an dernier, M. de Labriolle a exposé les principes fondamentaux de l'art d'écrire, divisés comme il suit : le développement, la composition, la phrase française, le mot.

de
pal
rat
les
fran
rain
S
exp
non
C'e
suj
sibl
pou
L
tem
l'an
les
une
chac
Le
du s
actif

1o
com
et les
ment
2o
blem
avec
indica
3o
que.
tion
moins
En
à la f
vrier,
4o I
bution

Cette année, il élèvera son sujet d'un degré et traitera de questions moins élémentaires, dont voici les principales : définition de la littérature ; rapports de la littérature avec les autres branches de la civilisation ; le style, les divers styles, méthode de les distinguer ; la langue française, transformations et déformations contemporaines ; le langage et la pensée.

Selon sa coutume ordinaire, M. de Labriolle évitera les exposés trop abstraits et soutiendra ses théories par de nombreux exemples soigneusement choisis et analysés. C'est dire qu'à aucun moment il ne perdra de vue son sujet principal qui est d'enseigner — autant qu'il est possible — l'art d'écrire et de donner une bonne méthode pour juger les œuvres de l'esprit.

La formation littéraire des auditeurs se fera plus directement encore par les travaux rédigés chaque mois comme l'an dernier. M. de Labriolle annotera avec soin toutes les copies qui lui seront remises ; de plus, il proposera une " correction " publique du sujet donné, afin que chacun puisse y comparer ses propres essais.

Le professeur recevra le jeudi, de 3 heures à 6 heures du soir à son domicile, 321a, rue Sherbrooke, les membres actifs qui désireraient une direction personnelle.

Règlement du cours didactique

1o L'auditoire du cours didactique du lundi se divisera, comme l'an dernier, en auditeurs — comprenant les dames et les messieurs — ; et en membres actifs — ou élèves proprement dits.

2o Pour être membre actif, on devra s'inscrire préalablement au secrétariat de l'Université, assister au cours avec assiduité et présenter un travail écrit, d'après les indications du professeur, une fois par mois.

3o Un concours littéraire terminera l'année académique. Les membres actifs y seront seuls admis, à condition d'avoir obtenu dix points sur vingt dans l'un au moins des travaux mensuels.

En outre, cinq primes de dix dollars seront réparties à la fin du mois de décembre et à la fin du mois de février, entre les plus méritants.

4o Les simples auditeurs auront à payer une contribution de trois dollars par année.

5o Le cours didactique comprendra vingt et une leçons. Il aura lieu dans la salle des cours publics du premier étage, le lundi de chaque semaine, à huit heures du soir, du 12 novembre 1900 au 20 avril 1901 ; mais il sera suspendu durant les vacances de Noël et de Pâques.

6o On pourra se procurer, au prix de trois dollars, un carnet de vingt et un billets, qui ne seront pas personnels ni limités à la date de chaque leçon. Le prix du billet pour une leçon isolée sera de vingt-cinq centius.

COURS PUBLIC

Le cours public de M. de Labriolle se donnera tous les deux mercredis, à huit heures du soir, dans la salle des promotions, du 7 novembre 1900 au 17 avril 1901, hors les deux vacances mentionnées plus haut. Il comprendra douze leçons : sur la *société française, au temps du directoire, du premier empire, de la restauration et pendant la période romantique*. Ce cours sera gratuit.

On pourra, au prix de deux dollars, se réserver un siège pour toute la durée de ce cours, et pour les conférences détachées que donneront de temps à autre, le mercredi, dans l'intervalle des leçons de M. de Labriolle, d'autres professeurs des différentes facultés.

Avis

L'inscription des élèves du cours didactique et la vente des billets se feront au bureau de M. Oscar Archambault, secrétaire-trésorier de la faculté de droit, dans l'aile gauche de l'édifice, 185, rue Saint-Denis. Ce bureau sera ouvert tous les jours, du lundi 29 octobre au mercredi 7 novembre — 1er novembre excepté — de 4.15 à 6 heures, et de 8 à 9 heures du soir.

G. BOURASSA, ptre,
Secrétaire.

26 octobre, 1900.